

## COMPTE RENDU DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

### numéro 2 du jeudi 4 décembre 2014

Début de séance : 17h30

- **Approbation du procès-verbal du précédent CA**

Le procès-verbal du CA du 14 novembre 2014 est approuvé à la majorité des personnes présentes (25)

### **PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2015**

« Le Budget est un acte de prévisions et d'autorisations que l'on modifie tout au long de l'année avec les décisions budgétaires modificatives. »

#### ► **ETAT DES DEPENSES / ETAT DES RECETTES**

Madame la Gestionnaire égraine les différentes étapes de la constitution du budget prévisionnel de l'établissement, en abordant ce dernier service par service, à la fois concernant la rubrique des « recettes » mais aussi celle des « dépenses ».

Les explications claires et détaillées fournies par Mme PICQUART, que l'on peut retrouver dans les documents officiels, n'appellent aucune question ou demande de précisions de la part de l'assemblée des votants.

Mme PICQUART propose un diagramme d'évolution du budget de l'établissement au cours des 3 années écoulées.

#### ► **SERVICES SPECIAUX**

Mme la Gestionnaire propose au vote la modification du taux du fonctionnement de la restauration qui passe de 17% à 19%.

Adoption à l'unanimité des votants (25)

Le CA procède ensuite au vote du budget prévisionnel

Le Budget est adopté à l'unanimité des votants (25)

M. ROYER félicite Mme PICQUART qui a réussi un « exercice budgétaire pas facile ».

Madame la Gestionnaire insiste sur le fond de roulement conséquent et propose une meilleure utilisation de ce dernier par les enseignants qui pourraient être porteurs de plus de projets. Un appel à projet est donc lancé pour une utilisation à bon escient. Ce fond de roulement devrait permettre d'améliorer les chantiers de l'innovation pédagogique. L'expérience des « tablettes tactiles » sous utilisées ne doit pas décourager la communauté éducative. Elle doit tout au contraire s'emparer de ce chantier.

#### ► **VOYAGES**

Pas de modification du voyage en Espagne ; ce point n'a donc pas été abordé.

► **QUESTIONS FINANCIERES PAS DE DBM** ; ce point n'a donc pas été abordé.

## **TABLEAUX DE BORD**

M. ROYER, Principal, aborde l'ensemble des tableaux de bord du pilotage pédagogique de l'établissement. A cette occasion, il fait un bilan sur les 3 dernières années pour voir quels sont les acquis en termes de « valeur ajoutée » (l'« effet établissement »). A cette occasion, et en vue de la prochaine répartition de la dotation globale horaire, il aborde la marge de progression du collège. Il apparaît suite à cet exercice que les « voyants sont au vert ». En effet, les résultats sont conformes aux résultats et attentes académiques et nationaux.

Il évoque la possibilité qu'une ULIS soit implantée dans le collège à la rentrée prochaine, même si la décision n'est toujours pas arrêtée par les autorités académiques.

M. ROYER se félicite de l'offre de formation diversifiée qui existe au collège MARCEL PAGNOL : Bilangue, SECTIONS EURO, Option ARTS PLASTIQUES, LETTRES CLASSIQUES LATIN/GREC.

Le collège, qui vient d'obtenir le « LABEL NUMERIQUE » Niveau 2, va postuler pour obtenir la « labellisation étoile » en langues vivantes. Il est vrai qu'entre l'offre linguistique variée (bilangue, sections euros), les dédoublements en groupes consentis sur les niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, le travail en « ilot » en Espagnol, et un nombre d'enseignants ayant la certification en langue, tout semble réuni pour que nous abordions sereinement le projet visant à obtention du dit label.

## **CONVENTIONS**

Mme PICQUART met au vote du CA la délégation nécessaire confiée au Chef d'établissement pour que ce dernier puisse signer toute commande ou marché dans les limites des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

VOTE à l'unanimité des présents (25)

## **QUESTIONS DIVERSES**

Départ de M. DUPIN représentant la Mairie de Sérignan, le nombre de votants passe donc à 24.

M. PERRIER propose au CA de voter le projet de l'Association Sportive pour l'année 2014/2015.

Il détaille l'ensemble des activités sportives proposées aux élèves dans le cadre de l'Association sportive.

Il souligne que le solde créditeur de l'A.S. n'est pas le reflet exact des comptes du fait d'un nombre de subventions municipales qui « peinent » à rentrer, exception faite de la municipalité de Sérignan.

FIN DE SEANCE à 19h30